

249-2002

Il est proposé par le conseiller Douglas Beard appuyé par le conseiller Martin Chainey

ET RÉSOLU que le règlement suivant portant le numéro 485 soit adopté.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

RÈGLEMENT NO 485

Règlement modifiant le Règlement no 447 décrétant l'entretien de chemins municipaux dits de tolérance

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a adopté le règlement no 447 décrétant l'entretien de chemins municipaux dits de tolérance le 7 décembre 1998;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier ledit règlement afin d'y inclure deux chemins du Domaine Girardin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire également modifier ledit règlement afin de mettre à jour la liste et les cartes des rues des Domaines déjà inclus;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné le 2 juillet 2002 à l'effet du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue et ordonne que le règlement no 447 décrétant l'entretien de chemins municipaux dits de tolérance soit modifié de la façon suivante:

ARTICLE 1 – Titre et préambule

Le présent règlement porte le titre de *Règlement modifiant le Règlement no 447 décrétant l'entretien de chemins municipaux dits de tolérance* et le préambule qui précède en fait partie intégrante.

.../2

ARTICLE 2 – Modification à l'Article 2 du Règlement no 447

L'article 2 du *Règlement no 447 décrétant l'entretien de chemins municipaux dits de tolérance* est modifié en remplaçant la liste des chemins municipaux dits de tolérance par la suivante :

- a) Domaine Francoeur:
 - Rue Belhumeur
 - Rue Benoit
 - Rue Breton
 - Rue Farand
 - Rue J.N. Francoeur
 - Rue Lagacé
 - Rue Poulin
 - Rue St-Onge

- b) Domaine Descôteaux
 - Chemin du Lac
 - Rue Allen
 - Rue Bibeau
 - Rue Carlos
 - Rue Cartier
 - Rue Cloutier
 - Rue David
 - Rue De Bellefeuille
 - Rue Délima
 - Rue Descôteaux
 - Rue Desfossés
 - Rue Des Loisirs
 - Rue Dionne
 - Rue Éric
 - Rue Gagné
 - Rue Girard
 - Rue Hussereau
 - Rue Lambert
 - Rue Lavoie
 - Rue Liboiron
 - Rue Noël
 - Rue Pelletier
 - Rue Pruneau
 - Rue Rondeau

.../3

Rue Sénécal
Rue Vachon

Rue Vigneault
Rue Vincent
Rue William
Rue Yvon

c) Domaine Forcier

1^{ière} Avenue
2^{ième} Avenue
3^{ième} Avenue
4^{ième} Avenue
5^{ième} Avenue
6^{ième} Avenue
Rue Hamel
Rue Lamoureux
Rue Morel
Rue Robidas
Rue Therrien
Rue Thibodeau

d) Domaine Girardin

Rue Girardin
Rue St-Hilaire

ARTICLE 3 – Modification à l'Annexe A du Règlement no 447

L'Annexe A du *Règlement no 447 décrétant l'entretien de chemins municipaux dits de tolérance* est modifiée en le remplaçant par l'Annexe A qui suit le texte du présent et qui en fait partie intégrante.

ARTICLE 4 – Modification à l'Annexe B du Règlement no 447

L'Annexe B du *Règlement no 447 décrétant l'entretien de chemins municipaux dits de tolérance* est modifié en le remplaçant par l'Annexe B qui suit le texte du présent et qui en fait partie intégrante.

.../4

ARTICLE 5 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée ce 5 août 2002.

Signé : *Denys Fontaine*
Denys Fontaine
Maire

Signé : *Susan C. Mastine*
Susan C. Mastine
Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION	2 juillet 2002
ADOPTION	5 août 2002
PUBLICATION	7 août 2002
ENTRÉE EN VIGUEUR	7 août 2002

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE _____

Susan C. Mastine
Secrétaire-trésorière

ANNEXE A

**DESCRIPTION DES CHEMINS, ROUTES OU RUES CONSIDÉRÉS
COMME CHEMINS DE TOLÉRANCE**

DOMAINE DESCÔTEAUX :

- Chemin du Lac: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec la Route 255 jusqu'à la rue De Bellefeuille sur une distance de 2,050 pieds.
- Rue Allen: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec la rue De Bellefeuille incluant l'aire de virée situé sur le lot 18A-3 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (785, rue Allen) sur une distance de 260 pieds.
- Rue Bibeau: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec le Chemin du lac sur une distance de 1,120 pieds.
- Rue Carlos: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec la rue Bibeau incluant l'aire de virée située sur le lot 18B-1 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (784, rue Carlos) sur une distance de 170 pieds.
- Rue Cartier: Sur toute sa longueur sur une distance de 400 pieds.
- Rue Cloutier: Sur une distance de 200 pieds à partir de son intersection avec le Chemin du Lac incluant une aire de virée située sur le lot 18B-23 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (404, rue Cloutier).
- Rue David: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec la rue Descôteaux incluant l'aire de virée située sur le lot 18B-25 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (511, rue Éric) sur une distance de 220 pieds.
- Rue De Bellefeuille: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec la Route 255 jusqu'au Chemin du lac sur une distance de 1,200 pieds.
- Rue Délima: Sur une distance de 200 pieds à partir de son intersection avec la rue Bibeau incluant une aire de

	virée située sur le lot 18AP Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (704, rue Bibeau).
Rue Descôteaux:	À partir de son intersection avec la rue Éric sur une distance de 95 pieds.
Rue Desfossés:	Sur toute sa longueur, sur une distance de 400 pieds.
Rue Des Loisirs:	Sur toute sa longueur, sur une distance de 435 pieds.
Rue Dionne:	Sur toute sa longueur, sur une distance de 435 pieds.
Rue Éric:	Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec le Chemin du Lac sur une distance de 910 pieds.
Rue Gagné:	Sur une distance totale de 410 pieds incluant une première aire de virée située sur le lot 18C-4 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (119, rue Gagné) sur une distance de 300 pieds et incluant également une autre aire de virée située sur le lot 18CP Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (121, rue Gagné) sur une distance de 110 pieds.
Rue Girard:	Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec le Chemin du Lac incluant l'aire de virée située sur le lot 18BP Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (625, rue Girard) sur une distance de 380 pieds.
Rue Hussereau:	Sur toute sa longueur, sur une distance de 400 pieds.
Rue Lambert:	Sur toute sa longueur, sur une distance de 470 pieds.
Rue Lavoie :	Sur toute sa longueur, sur une distance de 600 pieds.
Rue Liboiron:	Sur une distance totale de 375 pieds incluant une aire de virée à chacune des extrémités, une première aire de virée située sur le lot 18C-7 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (216, rue Liboiron) sur une

distance de 180 pieds pour ce côté de la rue et une autre aire de virée située sur le lot 18C-16 rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (200, rue Liboiron) sur une distance de 195 pieds pour ce côté de la rue.

- Rue Noël: Sur une distance de 210 pieds à partir de son intersection avec la rue Dionne incluant une aire de virée située sur le lot 18C-11 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (305, rue Noël).
- Rue Pelletier: Sur une distance de 230 pieds à partir de son intersection avec la rue Bibeau incluant une aire de virée située sur le lot 18B-26 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (780, rue Pelletier).
- Rue Pruneau: Sur toute sa longueur, sur une distance de 465 pieds.
- Rue Rondeau: Sur une distance de 590 pieds à partir de son intersection avec le Chemin du Lac incluant une aire de virée située sur le lot 18A-11 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (757, rue Rondeau).
- Rue Sénécal: Sur une distance de 120 pieds à partir de son intersection avec le Chemin du Lac incluant une aire de virée située sur le lot 18BP Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (593, rue Sénécal).
- Rue Vachon: Sur toute sa longueur, sur une distance de 275 pieds.
- Rue Vigneault: Sur une distance de 250 pieds à partir de son intersection avec la rue Bibeau incluant une aire de virée située sur le lot 18B-15 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (746, rue Jean-Jacques).
- Rue Vincent: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec la rue Bibeau incluant une aire de virée située sur le lot 18B-19 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (731, rue Vincent) sur une distance de 225 pieds.
- Rue William: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec la rue Rondeau incluant une aire de virée située sur le lot 18A-6 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (900, rue William) sur une distance de 145 pieds.
- Rue Yvon : Sur une distance de 230 pieds à partir de son intersection avec la rue Éric, incluant une aire de

virée située sur le lot 18C-2 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey (530, rue Yvon).

DOMAINE FORCIER :

1 ^{ère} Avenue:	Sur toute sa longueur sur une distance de 475 pieds.
2 ^{ième} Avenue:	À partir de son intersection avec la rue Hamel sur une distance de 100 pieds.
3 ^{ième} Avenue:	Sur toute sa longueur sur une distance de 777 pieds.
4 ^{ième} Avenue:	Sur toute sa longueur sur une distance de 700 pieds.
5 ^{ième} Avenue:	Sur toute sa longueur sur une distance de 470 pieds.
6 ^{ième} Avenue :	Sur toute sa longueur sur une distance de 902.27 pieds.
Rue Hamel:	Sur toute sa longueur sur une distance de 2,800 pieds.
Rue Lamoureux:	Sur toute sa longueur sur une distance de 910 pieds.
Rue Morel:	Sur toute sa longueur sur une distance de 930 pieds.
Rue Robidas:	Sur toute sa longueur sur une distance de 730 pieds.
Rue Therrien:	Sur toute sa longueur sur une distance de 4,754.83 pieds.
Rue Thibodeau:	Sur toute sa longueur sur une distance de 1,125 pieds.

DOMAINE FRANCOEUR:

Rue Belhumeur:	Sur toute sa longueur, sur une distance de 532 pieds.
Rue Benoît:	Sur toute sa longueur, sur une distance de 532 pieds.
Rue Breton:	À partir de son intersection avec la rue J.N.Francoeur incluant l'aire de virée située sur le lot 20AP et 20BP

Rang 4 identifié au cadastre du Canton de Kingsey (carrière de gravier) sur une distance de 100 pieds.

Rue Farand: Sur toute sa longueur, sur une distance de 532 pieds.

Rue J.N.Francoeur: Sur toute sa longueur, sur une distance de 836 pieds.

Rue Lagacé: Sur toute sa longueur, sur une distance de 579 pieds.

Rue Poulin: Sur toute sa longueur, sur une distance de 750 pieds.

Rue St-Onge: Sur toute sa longueur, sur une distance de 750 pieds.

DOMAINE GIRARDIN:

Rue Girardin : Sur toute sa longueur, sur une distance de 3,280.84 pieds.

Rue St-Hilaire : À partir de son intersection avec la rue Girardin incluant l'aire de virée située sur le lot 13AP Rang 8 identifié au cadastre du Canton de Kingsey (106, rue St-Hilaire) sur une distance de 328.08 pieds.